

# Baromètre CNSA de l'activité de votre MDPH !

## RÉSULTATS DU 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 2021

Délais de traitement des demandes	Délai global	dossiers enfants	dossiers adultes	AAH	PCH
	<b>3 mois</b>	<b>3 mois</b>	<b>3 mois</b>	<b>3 mois</b>	<b>3,3 mois</b>

Rappel : quand vous déposez une demande à la MDPH, celle-ci dispose d'un **délai légal de 4 mois** pour le traiter.

Décisions d'attribution des droits à vie	AAH avec taux d'incapacité d'au moins 80%	RQTH
	<b>82%</b> des dossiers éligibles	<b>97%</b> des dossiers éligibles

Les personnes qui ont une perte d'autonomie définitive peuvent bénéficier, dans certains cas, de droits à vie comme l'AAH, la RQTH, les CMI.

<b>Durée moyenne des droits ouverts en matière de scolarisation</b>	<b>30,8 mois</b>
---	------------------

Afin de mieux correspondre aux cycles scolaires, les droits relatifs à la scolarisation visent à atteindre une durée moyenne de 36 mois.

### Mesure de la satisfaction des personnes

Nombre de répondants	Globalement satisfaits
<b>1004</b>	<b>92 %</b>

Participez à l'amélioration de la qualité de service de votre MDPH en participant à l'enquête en ligne « ma MDPH, mon avis ».



MAISON DEPARTEMENTALE  
DES PERSONNES HANDICAPEES

